

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

CONSEIL d'ARCHITECTURE, d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT de VAUCLUSE



INFORMER - SENSIBILISER - CONSEILLER - FORMER

# SOMMAIRE

---

Edito	1
1-Missions du CAUE	2
2-Finances et chiffres clés	4
3-Projets territoriaux de valorisation et de développement durable	8
4-Urbanisme	12
5-Aménagement d'espaces publics	16
6-Construction et aménagement de bâtiments publics	20
7-Protection et mise en valeur du patrimoine bâti	24
8-Protection et mise en valeur du patrimoine naturel	28
9-Sensibilisation et formation	33
10-Jurys et commissions	37
11-Assistance architecturale	39
Carte des secteurs 2023	41
L'équipe et le bureau 2023	42

*Couverture* : Châteauneuf-de-Gadagne - CAUE de Vaucluse©

## EDITEUR

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse  
Immeuble le Ronsard - 631 chemin des Meinajariès - 84140 Avignon

Tél. : 04 90 13 49 50

Mail : [secretariat@caue84.fr](mailto:secretariat@caue84.fr)

Site : [www.caue84.fr](http://www.caue84.fr)

Directrice de la publication : Corinne Testud-Robert

ISSN 1169 - 4645

Impression 200 exemplaires - Imprimerie Cornu Avignon

Maquette : KH Communication





L'année 2023 aura été une année riche d'enjeux pour le CAUE de Vaucluse, dans un contexte où la crise des finances locales appellent à des investissements mesurés, ajustés, et accroît le besoin d'une réflexion de plus en plus en amont du projet. Ainsi, le CAUE apporte ses compétences dans la sphère pluridisciplinaire (architecture, urbanisme, environnement, paysagiste, économie de la construction, ...) qui implique une nécessaire vision d'ensemble et une articulation avec les autres acteurs présents en Vaucluse.

Fragilisée par une situation financière inédite, l'association a dû mettre en place une stratégie conciliant vigilance budgétaire et maintien de compétences. Ainsi, le CAUE a assuré ses missions fondatrices en maintenant l'assistance architecturale pour ses communes adhérentes, service de proximité « historique » du CAUE de Vaucluse, très apprécié par celles-ci. L'activité a également été soutenue concernant l'accompagnement des communes pour leurs projets d'architecture, de développement rural, paysager et environnemental, autant d'opportunités de proposer des solutions qui s'inscrivent dans la transition écologique.

Le CAUE s'est également mobilisé sur les missions de sensibilisation, certaines s'inscrivant dans une certaine tradition, comme la remise du dixième Prix Départemental de l'Architecture, du Paysage et de l'Environnement, et de nouvelles, comme la participation aux Journées Nationales de l'Architecture, l'accompagnement pour la végétalisation des cours d'école, ou encore la participation à différents groupes de travail sur des thématiques de transition écologique.

Ces actions de terrain s'inscrivent dans le paysage institutionnel et associatif où le CAUE a toute sa place et travaille en complémentarité de ce que proposent ses partenaires, que je remercie vivement. Merci également à l'ensemble de l'équipe pour son dynamisme et son engagement.

Corinne Testud-Robert  
Présidente du CAUE de Vaucluse  
Vice-Présidente du Département



# 1 MISSIONS du CAUE

Le CAUE, ou Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture de 1977.

Le législateur ayant réaffirmé récemment que l'architecture, les paysages et le patrimoine étaient d'intérêt public, il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental.

En outre, au vu de son impact sur nos territoires, la prise en compte du dérèglement climatique constitue un axe majeur de ses actions.

Le CAUE a été créé à l'initiative du Département de Vaucluse, il est présidé par une élue locale : Corinne Testud-Robert, Vice-Présidente du Conseil Départemental.

## LES CAUE SONT INVESTIS DE 4 MISSIONS :

Extraits de la loi du 3 janvier 1977

### Conseiller les collectivités

Le CAUE est à la disposition des collectivités et administrations publiques qui peuvent le consulter pour tout projet d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement : diagnostics territoriaux, analyse de paysage, études préalables aux documents d'urbanisme, guides de recommandations architecturales et paysagères, accompagnement des projets d'équipements publics, etc... Et notamment afin de limiter les conséquences du dérèglement climatique sur nos territoires.

### Conseiller les particuliers

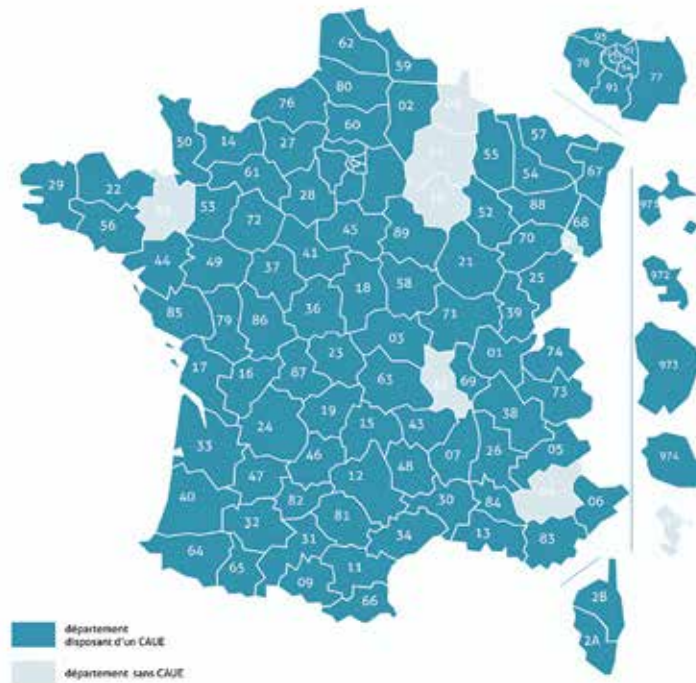
Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.

### Former

Le CAUE contribue à la sensibilisation et à la formation des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

### Sensibiliser

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, notamment au travers des permanences effectuées en communes.



94 CAUE en France

## UN ORGANISME ASSOCIÉ DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Historiquement né de la volonté du Département, c'est ce dernier qui est en charge au sein du Conseil d'Administration, de la gouvernance de l'association.

Les deux institutions consolident en permanence leur partenariat en développant, à côté des traditionnelles missions de conseil au public et d'accompagnement des collectivités, des missions d'accompagnement aux services du Département.

La convention cadre liant le CAUE au Département définit ainsi des axes d'intervention communs permettant

de créer des articulations entre les dynamiques portées par les deux partenaires pour favoriser des synergies de développement territorial à l'échelle du Vaucluse. Les axes d'intervention convergent avec les axes de la stratégie « Vaucluse 2025-2040 » :

- Accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse,
- Soutenir la structuration des territoires de proximité,
- Contribuer à une société plus inclusive et plus solidaire,
- Refonder une gouvernance partenariale.

# 2

## FINANCES et CHIFFRES CLÉS



Les recettes du CAUE proviennent essentiellement du produit de la taxe d'aménagement perçue par le Département ainsi que des adhésions et contributions des collectivités membres.



Les comptes 2023 s'établissent à 1 506 606 € en recettes et 1 376 180 € en dépenses, soit un résultat positif de 130 498 €.

## TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le montant de la taxe d'aménagement, taxe affectée qui finance les politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement des CAUE, reversé au CAUE de Vaucluse au titre de 2023 par le Conseil départemental a été de 876 000 €. À ce montant s'ajoute la prise en charge par le Département des actions inscrites dans la convention cadre soit 63 175 €.



## ADHÉSIONS

Le montant des adhésions reste stable à 100 202 € pour 160 adhérents.

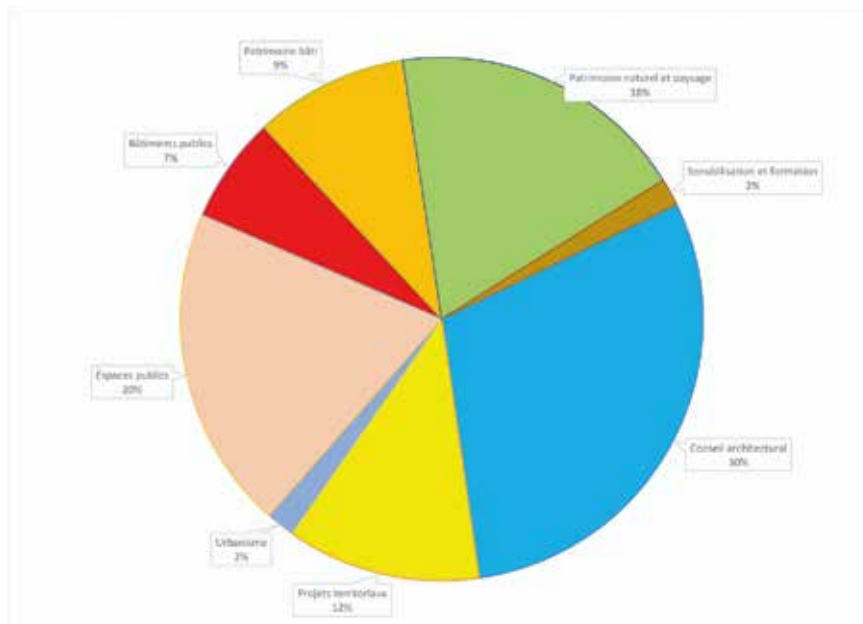
131 communes sur les 151 du département sont ainsi adhérentes et 9 EPCI.

## CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

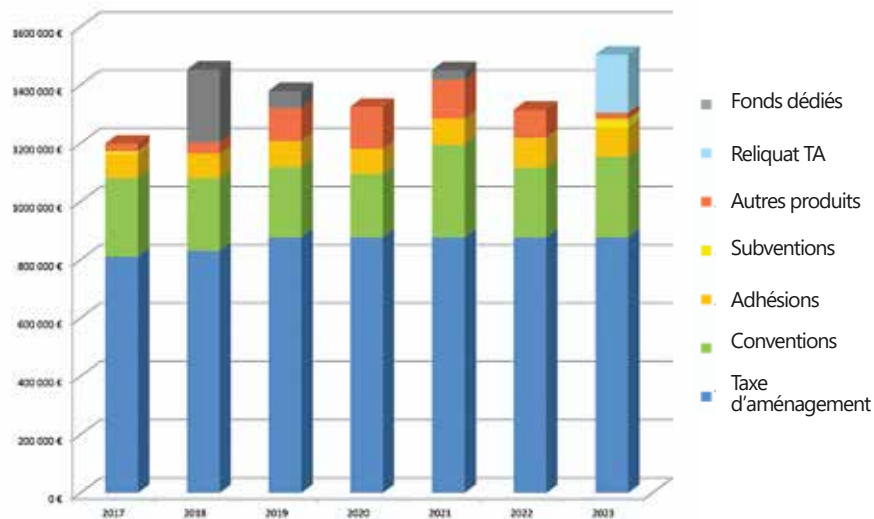
Le montant des conventions, passées pour la plupart avec des collectivités, s'élève à 213 774 €.

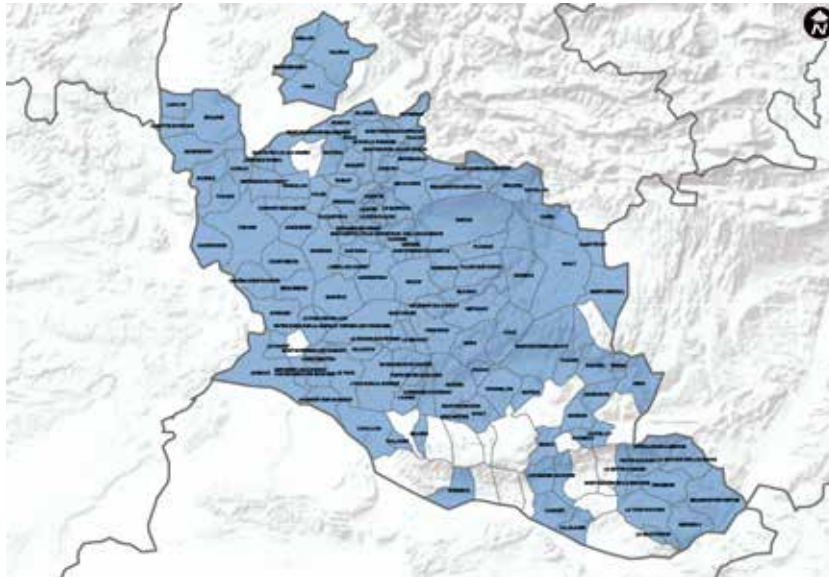
Il faut noter qu'additionné aux adhésions, ce montant représente plus de 21 % des recettes.

## RÉPARTITION DES RECETTES SUR LES CONVENTIONS 2023 PAR TYPE D'ACTIVITÉ

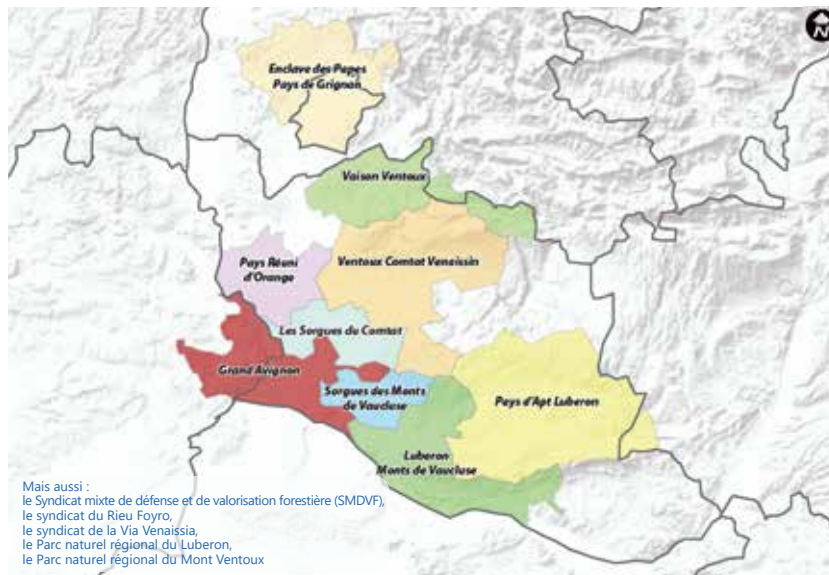


## ÉVOLUTION DES RECETTES DE 2017 À 2023





131 communes adhérentes au CAUE de Vaucluse



Mais aussi :  
le Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière (SMDVF),  
le syndicat du Rieu Foyro,  
le syndicat de la Via Venaissin,  
le Parc naturel régional du Luberon,  
le Parc naturel régional du Mont Ventoux

9 intercommunalités adhérentes en 2023



# 2023 en QUELQUES CHIFFRES

**118** communes disposent de l'assistance architecturale du CAUE

**31** communes disposent de l'assistance architecturale du Parc du Luberon, cofinancée par le CAUE

**160** adhérents au CAUE, dont :

**131** communes

**9** intercommunalités ou syndicats de communes

**14 444** dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme ont fait l'objet d'une fiche avis \*

**3 279** pétitionnaires ont été rencontrés dans leur commune \*

**21** conventions de permanences supplémentaires d'assistance architecturale ont été établies

**40** conventions de mission d'accompagnement ont été établies avec les collectivités

*\*PNRL inclus*

# 3

## PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DÉVELOPPEMENT DURABLE

De par sa mission de service public, le CAUE accompagne dans la durée les collectivités dans la définition d'orientations d'aménagements et de développement à moyen ou à long terme. Ainsi, outre l'accompagnement de divers projets intercommunaux, l'appui à l'élaboration de chartes ou à la labellisation de territoires offre un cadre spatial et temporel cohérent à la mise en œuvre de politiques d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

# PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DÉVELOPPEMENT DURABLE

## CONCERTATION OPÉRATION GRAND SITE DE LA FONTAINE DE VAUCLUSE

Dans le cadre de l'accompagnement de l'Opération Grand Site de la Fontaine de Vaucluse, le CAUE a mené en partenariat avec la Communauté de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse de nouvelles actions d'accompagnement tout au long de cette année 2023.

### La poursuite de la concertation publique

Cette mission, initiée en 2022, s'est traduite par l'organisation d'ateliers de réflexions et de diagnostics en marchant sur la commune de Fontaine-de-Vaucluse, épicerie du territoire de l'OGS avec près de 800 000 visiteurs par an. Une réunion publique de restitution présentant la synthèse de ces ateliers a eu lieu sur la commune et a également permis de présenter les orientations d'aménagement à mener sur la commune dans le cadre de l'OGS en vu de la labélisation. Ce travail de présentation, animé par le CAUE et la CCPSMV, s'est étendu auprès des quatre autres communes

faisant partie du territoire de l'OGS : Cabrières-d'Avignon, L'Isle-sur-la-Sorgue, Lagnes et Saumane-de-Vaucluse.

Ce temps d'échanges auprès des habitants, permet à chacun de donner son avis sur les différents points où des actions étaient proposées par le programme d'aménagement de l'OGS, soit directement à l'oral via des temps d'échanges mais aussi via un questionnaire. La synthèse de ces avis servira à enrichir les connaissances sur ce vaste territoire et permettra d'orienter des solutions pour améliorer à la fois la qualité de la vie des habitants de ce haut lieu touristique mais aussi celle de l'accueil des visiteurs dans ces paysages exceptionnels.

### Accompagnement des communes pour des actions d'aménagements

Cette année a également été marquée par le lancement de plusieurs missions de maîtrise d'œuvre sur les communes du territoire de l'OGS avec notamment la réalisation de travaux préconisés dans le guide préalablement établi par le CAUE. Ces travaux d'envergure ont fait l'objet de maîtrises d'œuvre adaptées et permettront



Atelier participatif à Fontaine-de-Vaucluse

d'amorcer la dynamique souhaitée par le programme de l'OGS pour améliorer l'accessibilité et la desserte aux sites patrimoniaux ainsi que leur renouveau (travaux de piétonnisation du centre-ville de Fontaine-de-Vaucluse, aménagement du Jardin Pétrarque,...).



Atelier participatif à Fontaine-de-Vaucluse



Fontaine-de-Vaucluse

# PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le CAUE a également pu apporter son expertise dans l'aide à la définition de dossier de demande de subvention régionale concernant l'accompagnement à la création d'une potentielle aire de stationnements et d'informations.

Différents scénarios ont pu être établis afin d'orienter les choix vers les plus pertinents au regard du contexte, des enjeux mais également du site.

Beaucoup de sujets restent à l'étude sur ce site majeur du département : les déplacements doux, la sécurisation du site, la conciliation de l'affluence touristique et de la vie locale, autant de sujets que le CAUE continu de suivre au côté de la CCPSMV en 2024 !



Réunion de concertation à Lagnes



## LE POINT DE VUE

**Caroline ALEX**  
**Responsable du Service**  
**Aménagement de l'Espace**  
**En charge de l'Opération**  
**Grand Site**  
**« La Fontaine de Vaucluse »**



*La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse a pu bénéficier d'un accompagnement sur mesure et dans la durée du CAUE sur son projet d'Opération Grand Site La Fontaine de Vaucluse.*

*Cette aide précieuse nous a permis d'avancer sur la mise en œuvre de ce projet de territoire, notamment grâce aux compétences des paysagistes et architectes.*

*En 2023, nous avons été accompagnés dans l'animation et la concertation de l'OGS, avec notamment l'organisation de « diagnostic en marchant », idée originale pour faire adhérer et participer la population à un tel projet.*

*2024 sera l'occasion de continuer la mise en œuvre d'actions démarrées comme par exemple la piétonnisation du village, la création d'une placette arborée et la réalisation d'un chemin des artistes.*

*Encore une année riche en aménagement vertueux et respectueux du paysage.*





## D'autres MISSIONS menées en **2023**

- Communauté d'agglomération du Grand Avignon et Communauté de Communes Enclave des Papes et Pays de Grignan : participation aux ateliers PCAET (Plan climat énergie territorial)
- Communauté de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse : accompagnement dans le cadre de l'Opération Grand Site de la Fontaine de Vaucluse
- Mérindol : accompagnement pour la réalisation d'un plan de déplacement communal
- Mondragon : accompagnement pour la création d'équipement d'accueil dans l'espace naturel sensible de L'Ile Vieille
- Piolenc : proposition d'un schéma directeur 2023-2033 pour la requalification des voies communales structurantes, du centre-ville et des abords des écoles
- Velleron : étude préalable à l'aménagement de liaisons cyclables - phase 2 : liaison sud du chemin de Thouzon et liaison de Cambuisson
- Syndicat d'électrification Vauclusien : étude des dispositifs photovoltaïques
- Syndicat de la Via Venaissia : accompagnement technique du syndicat
- DDT : Petites Villes de Demain
- Conseil Départemental :
  - accompagnement à l'appel projet AVELO 2
  - accompagnement du dispositif 50 000 arbres
  - évaluation de l'impact paysager des réseaux aériens
  - prise en compte du paysage et de la biodiversité dans les projets routiers
  - expertise dans le cadre de la labellisation des parcs et quartiers d'activités (Labels EcoParcs+) et harmonisation avec le Label Parc+



## Programme d'**ACTIONS** **2024**

- Piolenc : proposition d'un schéma directeur 2023-2033 pour la requalification des voies communales structurantes et du centre-ville
- Vaison-la-Romaine : proposition d'un schéma cyclable communal et d'une étude préalable à l'aménagement d'un itinéraire cyclable en entrée ouest
- Velleron : accompagnement pour le projet d'Espace Naturel Sensible des Collines de Velleron
- Syndicat de la Via Venaissia : accompagnement technique du syndicat

# 4 URBANISME

---

En charge d'accompagner l'application des règlements d'urbanisme au quotidien, le CAUE se doit également d'être présent en amont pour assister les communes dans les différentes phases d'élaboration de leurs documents d'urbanisme. En relation avec les services de l'Etat ainsi qu'avec les bureaux d'études accompagnant les collectivités, le CAUE peut ainsi apporter un autre regard sur les perspectives d'évolutions urbaines et paysagères de ces territoires, notamment au regard des problématiques climatiques.

---



## CHARTRE DE QUALITÉ DES DEVANTURES COMMERCIALES, ENSEIGNES, TERRASSES ET MOBILIER URBAIN À GORDES

Le paysage et les caractéristiques architecturales du centre ancien de Gordes et de ses abords sont protégés au titre des « Sites Inscrits » et des abords de Monuments Historiques. Les devantures commerciales, les enseignes ainsi que le mobilier urbain installé sur l'espace public, notamment celui que les commerçants utilisent pour ombrager et délimiter leurs espaces de terrasses, sont des éléments importants du paysage urbain. La qualité et la cohérence de ces éléments qui sur certains points sont déjà satisfaisantes pourraient être améliorées dans un objectif de mise en valeur globale de ce patrimoine urbain et paysager remarquable. Cette étude sur les devantures, enseignes et le mobilier urbain vient d'autre part s'inscrire dans la réflexion en cours sur la requalification des espaces publics aux abords du château. La municipalité de Gordes a confié au CAUE la réalisation d'une plaquette d'information sur la qualité des devantures et enseignes sur la commune et pour l'aide au choix du

mobilier urbain et à l'aménagement des terrasses sur l'espace public dans le centre ancien.

Ce document, à destination des acteurs économiques locaux et des pétitionnaires, présente un ensemble d'exigences qualitatives qui devra être pris en compte dans les projets sur des locaux commerciaux dans le centre ancien et ses abords.

Le CAUE lui a dans un premier temps réalisé un état des lieux synthétique des devantures commerciales et enseignes, ainsi que sur le mobilier urbain en présence. Sur cette base a été produite une analyse des caractéristiques des espaces en terrasses et du mobilier urbain dans le centre ancien, ouvrant sur une réflexion de recommandations architecturales et paysagères.

La réalisation d'une plaquette pédagogique illustrée d'une vingtaine de pages a été réalisée en concertation avec la commune et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (Architecte des Bâtiments de France). Le livrable précise à la fois les bonnes pratiques, ainsi que les démarches à effectuer et les aides mobilisables.

Ainsi, la démarche proposée par le CAUE implique un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique,



Exemple de devanture

une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée. Elle s'appuie sur les études et démarches en cours ou récentes, et notamment le conseil architectural assuré ces dernières années par le CAUE de Vaucluse à Gordes.



Vue sur le village de Gordes



Exemple de devanture





D'autres  
**MISSIONS**  
menées en  
**2023**

- Châteauneuf-de-Gadagne : plan de déplacement et orientations d'aménagement
- Gordes : charte de qualité des devantures commerciales, enseignes, terrasses et mobilier urbain
- Lauris : reconversion du site de l'ancienne usine d'embouteillage
- Le Pontet : charte de terrasse de cafés / restaurants en centre-ville
- Valréas : cahier de recommandations architecturales
- Conseil Départemental : charte de qualité et quartiers Parc+ sur le territoire vaclusien
- DDT : démarche écoquartiers



RÉATION DE 12  
LOGEMENTS GROUPÉS (R  
ts de 125m² Total : environ 71  
possibilité de commerces/servic  
r-de-chaussée  
vains/terrasses et balcons ou s

Programme  
d'**ACTIONS**

**2024**

- Gignac : accompagnement dans le cadre de l'aménagement d'un parking en entrée de village
- Lourmarin : chartes de devantures commerciales
- Roussillon : orientations de projet de logements groupés dans le Hameau des Huguets
- Venasque : accompagnement dans la définition des orientations pour la mise en oeuvre d'un site patrimonial remarquable (SPR)



# 5 AMÉNAGEMENTS d'ESPACES PUBLICS

Le CAUE accompagne traditionnellement les maîtres d'ouvrage publics pour s'assurer d'une approche qualitative dans l'élaboration de leurs programmes d'aménagement urbain.

L'élaboration d'un programme qui peut s'appuyer sur un processus de concertation consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du lieu.

Une fois l'enveloppe budgétaire prévisionnelle arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre (le plus souvent paysagiste-concepteur).

## ACCOMPAGNEMENT POUR LA CRÉATION D'UN PARC PUBLIC EN COEUR DE VILLAGE À SAINT-DIDIER

Le village de Saint-Didier est situé dans la plaine alluvionnaire de la Nesque. Le centre ancien, organisé selon un plan carré, côtoie le château de Thézan, l'église Saint-Didier et une fontaine, tous les trois inscrits aux Monuments Historiques.

L'église, autrefois rattachée au château, est devenue paroissiale au XVII<sup>ème</sup> siècle et a la particularité de posséder un clocher-porche. L'inscription du château concerne également la cour d'honneur et les jardins historiques. Le château de Thézan est devenu au XIX<sup>ème</sup> siècle un établissement thermal. Le village s'appelait alors « Saint-Didier-les-Bains ».

### Aménagement d'un jardin public de 11 000 m<sup>2</sup> et de ses abords

La commune est propriétaire d'un ensemble de parcelles à l'est du village, d'une superficie d'environ 11 000 m<sup>2</sup>, classées en zone N au PLU. La réflexion portant sur l'ensemble de l'espace public, de façade à façade, cette superficie totale est d'environ 17 000 m<sup>2</sup>. Les parcelles sont actuellement fauchées, entourées par les chemins de la Pousterle

et de la Challaysse et par les routes de Venasque et du Beaucet.

Le site d'étude comporte un petit patrimoine (fontaine/lavoir, oratoires, croix de chemin) qu'il convient de mettre en valeur.

Il offre également une vue intéressante sur la silhouette villageoise avec le château, le clocher de l'église et les maisons anciennes. Un tilleul (dans le jardin du presbytère) et un platane imposent par leurs présences.

La commune a souhaité être accompagnée par le CAUE pour la définition des orientations visant à créer un parc public et des aménagements de stationnements en entrée sud-est, sur la réflexion des circulations motorisées et douces ainsi que la requalification de l'entrée du village et des carrefours.

### Un parc contemporain évoquant le passé de Saint-Didier-les-Bains

Situé à l'interface entre le vieux-village et les espaces agricoles/naturels, l'aménagement proposé comprend d'une part un espace public qualitatif aux abords du village et d'autre part un parc à la gestion naturelle favorisant la biodiversité et la perméabilité des sols.

Situé dans un site patrimonial, l'aménagement prévoit la mise en scène du patrimoine bâti par des perspectives



La rue du Beaucet

structurantes et une mise en valeur du petit patrimoine (fontaine, oratoires/croix, mur de pierre).

Le principe d'aménagement proposé comprend :

La création d'axes structurants piétons entre le centre du village, la Place Neuve et les points d'intérêts du parc,

La requalification de la rue du Beaucet en parvis villageois piétonnier qualitatif,

L'aménagement d'un cœur de parc en place minérale perméable pouvant accueillir festivités et touristes autour d'un cabanon existant restauré en lieu d'accueil touristique,



Les parcelles d'étude et la vue sur le village avec le château et l'église

# AMÉNAGEMENTS d'ESPACES PUBLICS

L'aménagement d'un jardin thématique autour de l'eau et des plantes médicinales, évoquant le passé thermal du village, Un parc naturel avec prairies de fauche et verger, La requalification de l'entrée de ville route de Venasque avec la création d'une aire de stationnement arborée et perméable

en lien avec les commerces, la plantation d'un alignement d'arbres, le maintien/ restauration d'un muret en pierre, et la sécurisation du carrefour. Le coût d'objectif HT a été estimé à 500 000 €. Au vu du caractère patrimonial du site, le CAUE a fait le lien avec l'Unité

Départementale de l'Architecture et du Patrimoine tout au long de la démarche.



Principe d'aménagement



## D'autres MISSIONS menées en **2023**

- Cabrières-d'Aigues : orientations d'aménagement d'un parking en entrée de village
- Gordes : orientations d'aménagement du giratoire de Lancie
- Maubec : dispositif 50 000 arbres en Vaucluse
- Mirabeau : orientations d'aménagement de la place du Barry
- Pernes-les-Fontaines :
  - orientations d'aménagement de l'extension du cimetière
  - extension du cimetière des Valayans
  - dispositif 50 000 arbres en Vaucluse
- Rasteau : aide à la décision pour le traitement des abords de l'église Saint-Didier
- La Roque-sur-Pernes : orientations d'aménagement du bourg
- Saint-Marcellin-les-Vaison : accompagnement dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du centre villageois
- Saumane-de-Vaucluse : orientations d'aménagement de la rue de l'église et de son parvis
- Vaugines :
  - dispositif 50 000 arbres en Vaucluse
  - orientations d'aménagement des abords de l'église Saint-Barthélémy
- Visan : orientations d'aménagement des abords de la place de la Coconnière

## Programme d'**ACTIONS** **2024**

- Aubignan : accompagnement dans le cadre de la démolition d'un îlot en coeur de village
- Mazan : accompagnement dans le cadre de l'aménagement du coeur de village
- Mornas : aménagement d'une aire de jeux pour adolescents
- Sault : accompagnement dans le cadre de l'aménagement du parvis de l'espace Moulin des Aires
- Savoillans : projet de requalification du bâtiment de l'ancienne école
- Le Thor : accompagnement pour le réaménagement de l'aire de stationnement des «4 frères Linsolas»
- Vaugines : accompagnement pour la création d'une buvette aux abords de l'église Saint-Barthélémy
- Via Venaissia : accompagnement technique



# 6

## CONSTRUCTION et AMÉNAGEMENT de BÂTIMENTS PUBLICS

---

Selon le principe qu'il ne peut exister de bon projet que s'il existe un bon programme, le CAUE joue un rôle essentiel dans la définition, par les maîtres d'ouvrage publics, de leurs programmes de réhabilitation, d'extension ou de construction d'équipement.

L'élaboration d'un programme constitue ainsi un moment de débat riche et précieux pour l'avenir du projet et sa qualité finale. Il consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du site. C'est sur cette base qu'est construit le programme architectural, accompagné de son volet technique. Une fois l'enveloppe budgétaire arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre.

## ACCOMPAGNEMENT POUR LA DESIMPERMEABILISATION ET L'AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE JOLIOT CURIE À PIOLENC

### Un élément central pour l'aménagement des territoires et de la transition écologique

Face à l'évolution climatique et dans le cadre de la préservation du cycle de l'eau, de la biodiversité et du développement de la nature en ville, les pouvoirs publics ont souhaité diminuer les risques d'inondation, réduire les îlots de chaleur, et améliorer le bien-être de leurs habitants et des générations futures tout en favorisant la biodiversité.

À l'échelle d'un territoire, les cours d'école représentent un fort potentiel de renaturation et sont des lieux inspirants pour le développement des espaces publics de demain.

Elles ont cette particularité d'apporter une réponse concrète à ces enjeux clés des territoires (environnementaux et sociaux), de solidariser les acteurs et d'inspirer les citoyens de demain.



Choix des éléments de composition des élèves

C'est un espace de vie et de transition important en matière d'apprentissage et de relations sociales, en matière d'épanouissement, de développement personnel et collectif qui concerne tous les usagers (élèves, équipes pédagogiques, techniques et péri-scolaires, parents d'élèves et élus).

Les expériences montrent que l'aménagement qualitatif d'une cour d'école (revêtements adaptés et divers, végétalisation, jeux ludiques et inclusifs...) apporte une réelle valorisation paysagère, et ont des effets bénéfiques sur les enfants : meilleure capacité de concentration, apaisement général des élèves, réduction des conflits ; développement des interactions positives entre les élèves, amélioration des relations sociales...

### Le CAUE accompagne les communes dans leur projet de désimperméabilisation

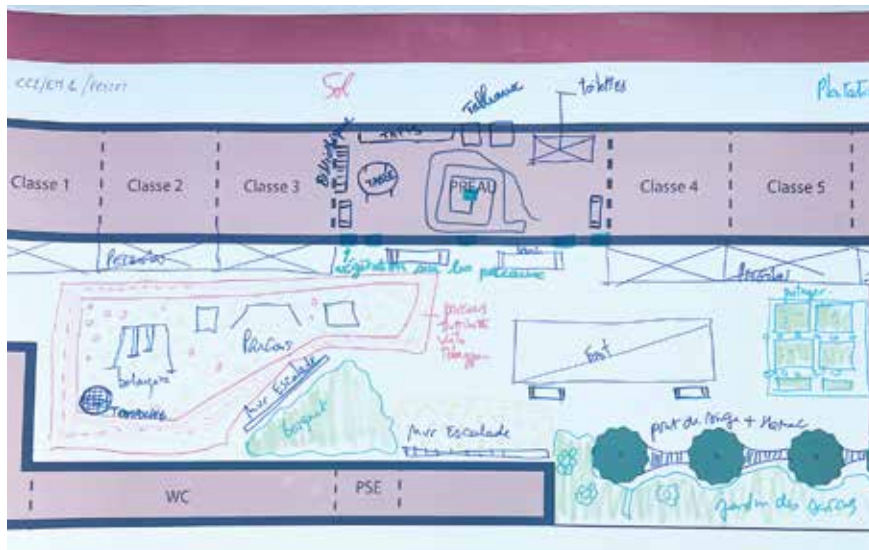
Le CAUE a assisté plusieurs communes au cours de l'année, dans la mise en œuvre

d'un programme d'actions participatif afin d'impliquer tous les acteurs et les usagers dans cette aventure de co-conception.

C'est en collaboration étroite avec la commune de Piolenc que le CAUE a proposé son intervention de pilotage sous la conduite d'Émilie Julien (Directrice générale adjointe). Le programme a consisté à établir des ateliers participatifs, de co-conception et de concertation avec les équipes pédagogiques, les élèves et les équipes techniques afin de réfléchir à leur cour idéale.

Le CAUE a également assisté la commune dans la rédaction du cahier des charges pour le choix du maître d'œuvre, dans le choix des subventions et dans les étapes de programmation.

En parallèle, le CAUE a assisté la commune dans les aménagements des abords de l'école, avec la requalification du parvis de l'école, de l'aire de stationnement et du parvis de la maternelle. Ces aménagements ont été intégrés à l'appel d'offre de l'aménagement de la cour d'école.



Extrait d'une proposition d'aménagement par les élèves

# CONSTRUCTIONS et AMÉNAGEMENT de BÂTIMENTS PUBLICS

## Une co-conception au travers des ateliers participatifs

Les ateliers participatifs (adaptés à chaque tranche d'âge) et les questionnaires ont permis d'établir un état des lieux, d'appréhender les usages de la cour et de comprendre le fonctionnement et les dysfonctionnements : sécurité, surveillance, écoulement de l'eau, confort climatique, comportement et attentes des élèves.

Dans un second temps a eu lieu l'atelier de la co-conception, le plus attendu des ateliers participatifs, où nous avons eu des élèves très enjoués et très enthousiastes.

Des CP au CM2, tous les enfants ont pu s'exprimer (il était important de prendre en compte tous les enfants afin qu'ils aient tous la même reconnaissance).

Même si les plus grands ne pourront pas profiter des nouveaux aménagements, ils partiront en ayant appris la transmission et la satisfaction d'avoir contribué pleinement à cette transformation.

Notre intervention et notre approche bienveillante a permis d'adapter et de cibler les priorités.

Il était important de leur expliquer la patience : la cour ne serait pas celle qu'ils ont imaginé en septembre et tout ne serait pas réalisable et réalisé malgré les souhaits exprimés, afin d'éviter toute déception.

Suite à ces ateliers, un compte rendu a été transmis avec les programmations spatiales au maître d'œuvre qui va les utiliser pour concevoir ce projet et le concrétiser.

Nous sommes tous impatients de voir le résultat !

Ce projet est une belle aventure qui a su fédérer les usagers et harmoniser les souhaits de chacun pour le bien-être de tous, tout en répondant à des enjeux environnementaux et sociaux d'aujourd'hui.



Atelier participatif de conception avec les élèves

## LE POINT DE VUE

Emilie JULIEN

Directrice générale adjointe - Commune de Piolenc



*Le CAUE nous a, d'une part, proposé un schéma directeur portant sur les abords des écoles, et, d'autre part, nous a accompagnés dans notre projet de désimperméabilisation et de renaturation de la cour d'école Joliot-Curie.*

*Dans ce cadre, la mission du CAUE consistait à animer des ateliers participatifs, de co-conception et de concertation avec les équipes pédagogiques et les élèves afin de réfléchir sur comment pourrait être leur cour idéale.*

*Cet accompagnement a permis d'élargir et d'approfondir la réflexion préalable avec des personnes compétentes et formées.*

*Le CAUE a participé à plusieurs réunions avec les élus, les enseignants et les responsables du projet.*

*En outre, Isabelle RIGAUD a conçu les supports pour les ateliers et a suscité*

*l'intérêt des enfants. Elle a, enfin, restitué au maître d'œuvre les idées des élèves via un schéma d'orientation d'aménagement. C'est un travail conséquent qui a été porté par le CAUE. Sans cette externalisation, la concertation n'aurait pu aboutir.*

*Ce projet, qui sera réalisé essentiellement sur 2025, fait partie des projets phares de la commune et sera l'un des projets structurants de cette fin de mandat. De surcroît, il s'inscrit dans un héritage durable pour la commune, avec une forte symbolique de par sa dimension environnementale (transition écologique, espaces de fraîcheur, biodiversité, hydraulique) et humaine (bienfait pour la santé des enfants et des riverains).*

*Eu égard à ces considérations, la commune a souhaité être accompagnée par des personnes qualifiées.*





## D'autres MISSIONS menées en 2023

- Beaumes-de-Venise : aide à la décision pour la construction d'une maison de santé
- Beaumont-du-Ventoux : aide à la décision pour la transformation d'un hôtel-restaurant en centre d'accueil multi-activité à l'année sur le Mont Serein
- Buisson : aide à la décision pour la réhabilitation de la maison Girard
- Mirabeau : aide à la décision pour la construction d'un bar sur la place du Barry
- Piolenc : végétalisation de la cour d'école Joliot Curie
- Le Pontet : ateliers techniques municipaux
- Séguret : aide à la décision pour la construction d'un vestiaire et d'une salle d'accueil
- Sivergues : accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la maison communale
- Uchaux :
  - aide à la décision pour la construction d'une extension de l'école et de la cantine
  - végétalisation de la cour de l'école maternelle
- Valréas : végétalisation de la cour de l'école Jules Ferry
- Conseil Départemental :
  - expertise qualité des projets de la contractualisation (TEE)
  - végétalisation cours de collège



## Programme d'ACTIONS 2024

- Le Beaucet : orientations de projet pour la création d'une boulangerie
- Buisson : orientations de projet pour la création d'un cabinet libéral et des logements
- Lagarde Paréol : végétalisation de la cour de l'école
- Mornas : végétalisation de la cour de l'école Françoise Dolto
- Orange : végétalisation de la cour de l'école privée
- Saint-Romain-en-Viennois : programmation bibliothèque et locaux associatifs
- Vaugines : orientations de projet pour la création d'une boulangerie



# 7

## **PROTECTION** et **MISE** en **VALEUR** du **PATRIMOINE BÂTI**

Le Département recèle un important patrimoine historique, protégé ou non, ce qui en fait un des éléments essentiels de son attractivité. Aux côtés des services du Département ou de l'État (DRAC, UDAP), le CAUE accompagne les collectivités dans leurs projets de conservation, réhabilitation de différents édifices d'intérêt architectural ou historique.

## ACCOMPAGNEMENT AU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LA RÉHABILITATION DU CHÂTEAU DE CAMBIS À VELLERON

Le château de Cambis fut construit au XVIIème sur la base du château d'Astoaud par la famille de Cambis, d'origine florentine, coseigneurs de Velleron.

Cet édifice exceptionnel est dans un état structurel correct, à la grande exception d'une façade, qui inquiète par son détachement du reste de l'édifice, et déverse.

Il convient donc d'expertiser rapidement ces désordres, et de mettre en place les mesures de confortement d'urgence nécessaire à la mise en sécurité du site.

Au-delà de ces mesures, la commune souhaiterait exploiter au mieux le potentiel du château, dont elle est en grande partie propriétaire et étudier une meilleure accessibilité.

La commune de Velleron a ainsi fait appel au CAUE pour une mission d'accompagnement du maître d'ouvrage afin de hiérarchiser les interventions nécessaires (travaux d'urgence, restauration et mise en valeur), et imaginer une programmation sur l'ensemble du site. L'étude a été menée par un paysagiste et un architecte du patrimoine de l'équipe.

Cet accompagnement a permis d'approfondir et d'élargir la réflexion préalable, afin d'intégrer dans l'élaboration du projet et de son suivi un ensemble d'exigences à la hauteur de ce patrimoine remarquable, en lien avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (Architecte des Bâtiments de France).



Vue sur le Château



Évolution historique de l'édifice

# PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE BÂTI

## Une requalification des espaces extérieurs vers des jardins artistiques

L'étude a également porté sur la requalification des extérieurs du château. Les jardins à l'arrière du château surplombent la rue du haut de l'ancien rempart.

Ces jardins en friches comprennent d'anciens murs de pierres en mauvais états et un tilleul imposant mais menaçant, par ses racines, les fondations du château.

La réouverture d'un escalier, avec la création d'un ascenseur PMR (personne à mobilité réduite) intégré, permettrait de créer un nouvel accès au château et à la cave depuis la rue.

Deux jardins indépendants sont aménageables suivant l'affectation future du château.

Au sud, un jardin méditerranéen contemporain pourrait servir de lieu d'exposition extérieur (sculpture, photographie, peinture,...), en lien avec les expositions artistiques de la cave voûtée.

Au nord, le jardin en contre-bas des salons du château pourrait être privatisable (par exemple en cas de création d'une résidence d'artistes, de logements ou de gîtes), avec l'aménagement d'un jardin et/ou d'une terrasse en lien avec l'affectation future des salons. Le perron à double rampe est à restaurer.

La cour du château est à maintenir en clacipette perméable. Elle permettrait d'être également utilisée en lieu d'exposition artistique extérieur. L'ancien puits historique pourrait être restitué, devant les arcades ouvertes du château.



Scénario proposé

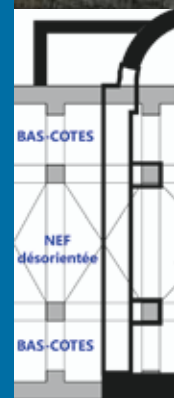


Jardin en l'état



## D'autres **MISSIONS** menées en **2023**

- Le Beaucet : orientations d'aménagement des abords du château
- Villes-sur-Auzon : restauration de la toiture de l'église
- Caromb : aide à la programmation de l'ancien couvent des Ursulines en espace culturel
- Cucuron : visite-conseil pour la restauration de la chapelle de l'Ermitage
- Lafare : accompagnement au maître d'ouvrage pour la restauration de l'église Saint-Sixte
- Modène : visite-conseil pour la restauration du beffroi et de l'église
- Morières-les-Avignon : visite-conseil pour la restauration du canal du Clos Folard
- Puyméras : visite-conseil pour la restauration de la chapelle des Géants
- Rasteau : choix d'un architecte pour un diagnostic préalable à la restauration de l'église Saint-Didier
- Saint-Trinit : visite-conseil pour la restauration de l'église
- Uchaux : visite-conseil pour la restauration de l'église Saint-Roch et du champ de foire
- Valréas : accompagnement au maître d'ouvrage pour la restauration du théâtre du rond-point et du couvent des Cordeliers
- Velleron : accompagnement au maître d'ouvrage pour la réhabilitation du Château de Cambis
- Conseil Départemental :
  - gestion technique du FDACV (Fonds départemental de l'amélioration du cadre de vie)
  - expertise des projets de réhabilitation de patrimoine protégé ou non, public ou privé



## Programme d'**ACTIONS**

# 2024

- La Bastide-des-Jourdans : assistance à la restauration des remparts
- Crillon-le-Brave : assistance à la restauration de l'église Saint-Romain
- Gordes : accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'église Saint-Firmin
- Uchaux : accompagnement pour la mise en place d'une consultation pour la restauration du logis de garde du Castellàs
- Venasque : accompagnement dans la définition des orientations pour la mise en œuvre d'un site patrimonial remarquable (SPR)
- Partenariat avec la Fondation du Patrimoine

# 8

## PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL



Si la nature et l'héritage humain sont des ressources que chacun s'accorde à devoir préserver, les moyens nécessaires à leur protection et leur valorisation ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre. C'est pourquoi le CAUE intervient en appui auprès des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels d'intérêt écologique ou paysager le plus souvent en lien avec le Département de Vaucluse.



## PRISE EN COMPTE DES COLLISIONS AVEC LA GRANDE FAUNE SUR LA RD942 ENTRE VEDÈNE/SORGUES ET CARPENTRAS

Le Département de Vaucluse s'est engagé à mieux prendre en compte les trames vertes et bleues dans la conception et l'entretien de ses routes afin d'enrayer la perte de biodiversité liée à la fragmentation croissante des milieux naturels. La plupart des espèces animales ont besoin de circuler d'un espace naturel à l'autre en empruntant les corridors écologiques. Ces corridors font partis des trames vertes et bleues qui identifient sur chaque territoire les principaux lieux de vie et de circulation des animaux terrestres (verte) ou aquatiques (bleue).

Le Département a également lancé en 2020 le projet de « la trame turquoise, une nouvelle composante de la gestion routière » dans le cadre de l'appel à projets « Eau et biodiversité » de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. La trame turquoise correspond aux espaces où la trame verte et la trame bleue interagissent très fortement. Elle constitue un corridor écologique propice à la circulation des espèces. Après

l'identification des points d'intersection entre le réseau routier départemental et la trame turquoise, des actions seront mises en place, en collaboration avec le CEREMA.

### Le CAUE au côté du Département

Depuis quelques années, à travers la convention cadre qui le lie au Département, le CAUE apporte son expertise paysagère et environnementale en faveur d'une bonne insertion des routes départementales dans le paysage, le traitement qualitatif de leurs abords et la prise en compte de la Trame Verte et Bleue. Après l'étude de six sites sur le territoire du Parc Naturel Régional du Ventoux en 2018/2019 et l'étude de la RD942 dans les Gorges de la Nesque en 2020, le Département de Vaucluse a confié une nouvelle étude au CAUE sur la prise en compte des collisions avec la grande faune sur la RD942 entre Vedène/Sorgues et Carpentras. En effet, cette voie rapide, un des axes routiers les plus fréquentés du département, fait face à de nombreuses collisions entre les véhicules et la grande faune (sangliers, chevreuils, renards). Chaque année, principalement la nuit entre novembre et mars, de nombreuses collisions sont recensées par l'agence routière de Carpentras sur la RD942, entre Vedène et Carpentras. Rien qu'entre janvier 2020 et



La RD942, voie rapide reliant Avignon à Carpentras

janvier 2021, il y a eu 15 accidents causés par des sangliers.

La voie rapide traverse la plaine Comtadine dont les paysages sont caractérisés par le bocage, le maillage de rivières et de canaux d'irrigation, les prairies humides et la forte présence de la silhouette du Mont Ventoux. Les abords de la RD942 subissent une pression urbaine très forte, en perpétuelle extension. Elle traverse les lits de l'Auzon et des Sorgues d'Entraigues-sur-la-Sorgue et de Velleron. Plusieurs réservoirs de biodiversité ont été identifiés dans le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon, reliés par des corridors écologiques.



Passage sous voie, corridor écologique identifié le long de la Sorgue d'Entraigues-sur-la-Sorgue







## LE POINT DE VUE

**Isabelle PACAUD**  
Adjointe au chef de service  
Service Politiques et Expertises  
Direction des interventions et  
de la sécurité routière  
Pôle Aménagement  
Département de Vaucluse

« Au carrefour d'influences alpines et méditerranéennes, le territoire du Vaucluse est constitué d'un patrimoine naturel exceptionnel et est remarquable par la richesse de sa biodiversité. Le maillage hydraulique est dense et diversifié, comportant de multiples cours d'eau permanents, zones humides, canaux et fossés, autant d'atouts pour la biodiversité.

Les 2 350 km de réseau routier du Vaucluse supportent un trafic parmi les plus élevés en France. Les infrastructures de transport morcellent les habitats, augmentent la mortalité

liée aux collisions et altèrent les corridors écologiques. Leurs gestionnaires ont donc une responsabilité particulière dans l'amélioration des continuités écologiques. Les enjeux pour le Département sont à la fois d'avoir un réseau routier sûr et adapté au trafic, tout en intégrant progressivement les problématiques de développement durable, en particulier la prise en compte des continuités écologiques de la trame verte et bleue (TVB) et de la trame turquoise, dans les aménagements, les programmes de travaux et les pratiques d'entretien courant du réseau routier.

L'importance des trames vertes et bleues et l'engagement du Département de Vaucluse à les identifier et les préserver sont soulignés dans l'Agenda 21 du Département, dans son plan de fauchage raisonné mis en œuvre depuis 2019 et dans des études spécifiques.

Ainsi, le Département a mené en 2015 avec l'aide du CAUE de Vaucluse et du futur parc naturel régional du Mont Ventoux, une première étude d'identification des points potentiels de conflits entre la trame verte et bleue et les routes départementales sur le territoire du Ventoux. Cette étude, croisant les données routières de trafic, la localisation des réservoirs et corridors TVB, et les connaissances à dire d'expert, a permis d'identifier des sites pilotes et de renaturer l'aire de repos de Crillon-le-Brave pour restaurer un couloir écologique.

Puis entre 2020 et 2022, le Département et le CEREMA, accompagnés par l'agence de l'eau RMC et par la LPO PACA, ont lancé le projet « la trame turquoise, une nouvelle composante pour la gestion routière en Vaucluse ». Il a permis

d'identifier 31 espèces-cibles animales liées à la trame turquoise, d'établir la cartographie de la trame turquoise du département - une première en France - et de restaurer la continuité écologique de l'Espace Naturel Sensible des mares de la Pavouyère en créant un dispositif de crapauducs sous la RD 942 à Mormoiron – le second en PACA et une première pour le Pélobate cultripède. Ce projet a également permis de définir des orientations concrètes pour intégrer la prise en compte des continuités écologiques dans les opérations d'entretien et de gestion des routes départementales, sur quinze secteurs prioritaires. Les aménagements qui en découlent vont être lancés sur 6 des 15 sites prioritaires dans le cadre du nouveau projet « La Trame turquoise trace sa route en Vaucluse 2024-2025 ».

Enfin, le Département de Vaucluse a mandaté le CAUE de Vaucluse en 2023 pour réaliser une fiche conseil pour la prise en compte de la faune sauvage sur la RD942 entre Vedène et Carpentras. L'analyse a permis d'identifier les obstacles et les franchissements pour la faune en croisant les données d'accidentologie, les données d'urbanisme et environnementale et les aménagements et équipements en place. 17 secteurs ont été étudiés et des orientations d'actions d'amélioration ont été proposées pour sécuriser le franchissement de la grande faune et diminuer la fragmentation. En 2024, la première action sera mise en œuvre par la modification de l'emplacement de la majorité des panneaux de danger A15b pour mieux interpeller les usagers.

## D'autres **MISSIONS** menées en **2023**

- La Bastide-des-Jourdans : orientations d'aménagement du barrage du Colombier
- Caromb : ENS du Paty
- Lourmarin : schéma directeur de gestion des eaux pluviales
- Mondragon : ENS de l'Île Vieille
- Mormoiron : ENS des Pavouyères
- Conseil Départemental : plan sur l'eau, animation groupe de travail
- Participation au Plan de Protection de l'Atmosphère



## Programme d'**ACTIONS** **2024**

- Caromb : ENS du Paty
- Mondragon : ENS de l'Île Vieille
- Mormoiron : ENS des Pavouyères
- Velleron : ENS des Collines de Velleron
- Participation à l'Observatoire Photographique des Paysages de la Région PACA

# 9 SENSIBILISATION et FORMATION

---

En accompagnement de ses missions d'assistance ou de permanence en mairie qui sont toujours assurées avec une approche pédagogique, le CAUE mène différentes actions de diffusion de la connaissance et de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale auprès de différents publics. Les élus locaux et les professionnels sont toujours présents pour participer à ces moments d'échanges conviviaux élaborés en partenariat avec divers organismes régionaux ou départementaux.

---



## **PRIX DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE, DU PAYSAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE VAUCLUSE**

Ce prix créé en 1995 est un bel exemple de partenariat entre le Conseil Départemental, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et le CAUE de Vaucluse, qui récompense des réalisations récentes dans le département. Cette année, nous avons tenu à maintenir cette tradition et lui donner un ton d'actualité, en ajoutant la mention de l'« environnement » dans son intitulé. Aussi, cette nouveauté s'accompagne d'une reconnaissance à part entière, avec pour la première fois non pas un, mais deux Premiers Prix : l'un dans la catégorie Architecture, l'autre dans la catégorie Paysage et Environnement.

Ce Palmarès compte cette année 5 lauréats.

## **Catégorie Paysage et Environnement**

### **1<sup>er</sup> Prix : AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ÉTANG DE LA BONDE À LA MOTTE-D'AIGUES**

Maître d'ouvrage : Communauté Territoriale Sud Luberon COTELUB

Maître d'œuvre : Atelier Lieux et Paysages ALEP



### **Prix Spécial du Jury : JARDINS DU PALAIS DES PAPES À AVIGNON**

Maître d'ouvrage : Ville d'Avignon

Maître d'œuvre : Didier Repellin, Architecte en Chef des Monuments Historiques  
Thomas Bricheux, Architecte du patrimoine, Mirabelle Croizier et Antoine Quenardel, Architectes et paysagistes, Tout se Transforme, Tanguy Croizier, Architecte, ETCA



## **Catégorie Architecture**

### **1<sup>er</sup> Prix : HALLES SPORTIVES GÉNICOUUD À AVIGNON**

Maître d'ouvrage : Ville d'Avignon

Maître d'œuvre : Daniel Fanzutti, Architecte





## 2<sup>ème</sup> prix : GROUPE SCOLAIRE DE GRAMBOIS

Maître d'ouvrage : Mairie de Grambois

Maître d'œuvre : Nathalie Merveille, Architecte



## Prix Spécial du Jury : STADE NAUTIQUE D'AVIGNON

Maître d'ouvrage : Ville d'Avignon

Maître d'œuvre : SOHO ATLAS IN FINE, Architectes ; BOUYGUES BÂTIMENT SUD-EST (Mandataire)



Les Premiers Prix ont été récompensés par un trophée, qui lui aussi a fait l'objet d'un concours, dont le lauréat était Benoit Corduant, artiste sculpteur, pour « L'Hélice de la création ».

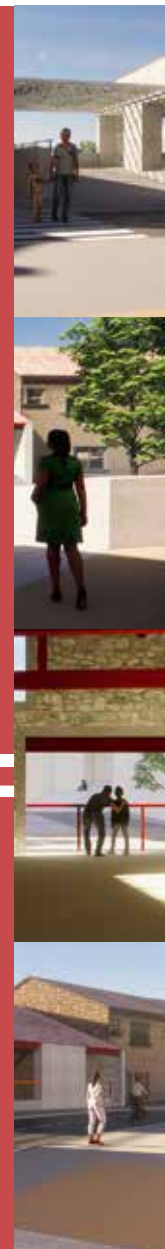


## D'autres **MISSIONS** menées en **2023**

- Journées nationales de l'Architecture : visite des Halles Sportives Géricoud
- Journées nationales de l'Architecture : table ronde à Carpentras « Patrimoine et transition écologique », avec le Pays d'Art et d'Histoire et SOLIHA
- Journées Européennes du Patrimoine : visite du Stade nautique à Avignon
- DRAC : édition de fiches conseil « Patrimoine et transition écologique »
- DRAC : participation au GT « Patrimoine et transition écologique »
- Volubilis : intervention aux Ateliers de Volubilis
- Parc naturel régional du Mont Ventoux : Intervention « Demain, habiter le Ventoux » à Mazan
- Vaucluse Provence Attractivité : participation au club VPA
- Ecole d'Architecture de Lyon : présentation du CAUE aux étudiants Master 1
- Conseil Départemental : remise du Prix départemental de l'architecture, du paysage et de l'environnement
- Conseil Départemental : organisation d'une formation prescripteurs de Pierre Sèche
- Conseil Départemental : accompagnement Congrès international de la Pierre Sèche à Goult

## Programme d'**ACTIONS** **2024**

- SCOT Cavaillon Coustellet L'Isle-sur-la-Sorgue : intervention à la table ronde « Patrimoine et transition écologique »
- Organisation d'une journée de séminaire avec la DREAL et la DRAC sur le thème « Patrimoine et transition énergétique »
- Édition de fiches conseil « Paysage et transition énergétique »
- Participation à la journée « Repenser les cours d'écoles » à Monteux
- Volubilis : participation aux Ateliers de Volubilis



# 10 JURYS et COMMISSIONS



En accompagnement de ses missions d'assistance ou de permanence en mairie qui sont toujours assurées avec une approche pédagogique, le CAUE mène différentes actions de diffusion de la connaissance et de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale auprès de différents publics. Les élus locaux et les professionnels sont toujours présents pour participer à ces moments d'échanges conviviaux élaborés en partenariat avec divers organismes régionaux ou départementaux.



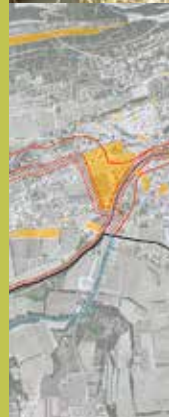
## MISSIONS menées en **2023**

### JURYS :

- Mazan : Gymnase
- Pernes-les-Fontaines : crèche
- Saint-Hippolyte-le-Graveyron : Bistrot de Pays
- Communauté de communes Vaison Ventoux : pôle culture jeunesse
- Centre hospitalier de Montfavet : unité « autisme complexe »

### COMMISSIONS :

- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), Villes et Villages fleuris
- Jardins remarquables
- Parc+
- Commission locale Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) : L'Isle-sur-la-Sorgue et Pernes-les-Fontaines
- La Tour d'Aigues : place Jean Jaurès



# 11

---

## ASSISTANCE ARCHITECTURALE

Le conseil architectural auprès des maîtres d'ouvrage et des collectivités territoriales constitue le cœur de métier des CAUE. Depuis sa création, le CAUE de Vaucluse assure pleinement cette mission de service public aux côtés du Parc naturel régional du Luberon, délégataire, dans la quasi-totalité des communes du Département. Ces rencontres (a minima mensuelles) constituent toujours des moments forts de pédagogie et d'échange avec les particuliers, les professionnels, mais aussi les élus et les agents en charge de l'urbanisme dans les communes et intercommunalités.

---





## L'ASSISTANCE ARCHITECTURALE DU CAUE

Depuis le 1er janvier 2022, les mairies doivent être en mesure de recevoir les demandes de permis de construire de manière dématérialisée. Un pétitionnaire peut ainsi saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, dans une démarche simplifiée et sans frais. Les communes de plus de 3500 habitants, outre la saisine par voie électronique, ont également l'obligation de disposer d'une « téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme ».

Le CAUE, soucieux d'un service de proximité en communes, s'est adapté à cette nouvelle pratique et propose également aux communes de télétransmettre leurs dossiers pour les traiter à distance. Les conseillers en architecture du CAUE restent également disponibles pour rendre le service en se rendant sur place, et continuent d'assurer les rendez-vous physiques avec les porteurs de projets.

## LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

Le CAUE délègue au Parc la mission d'assistance architecturale sur une partie de son territoire. Celle-ci est effectuée par des architectes conseillers.

Des réunions de coordination sont programmées régulièrement et notamment avec les services de l'Etat (UDAP) pour s'assurer d'une bonne cohérence des avis.

## LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Face aux enjeux climatiques, il est indispensable d'adapter l'habitat ancien aux exigences de confort et réglementaires actuelles, qu'il s'agisse de confort thermique (hivernal) comme de confort estival. Cette rénovation ne peut-être l'application normée de dispositifs industriels prédéterminés et doit s'adapter d'une part au comportement (hygrométrie, inertie) du bâti ancien et d'autre part au contexte patrimonial et paysager (la question de l'isolation par l'extérieur) de chaque projet. À l'heure de l'accroissement des effets du dérèglement climatique, il est, pour nous, capital de préconiser aux porteurs de projet de dépasser tant les normes actuelles que les exigences des financeurs qui restent à notre sens bien insuffisantes pour affronter les dramatiques canicules à venir.

Pour cela, il est pour nous indispensable d'aborder cette question après visite sur place, avec une vision globale d'architecte sur chacun des projets.

## Programme d'**ACTIONS** **2024**

- Assistance architecturale des communes
- Partenariat avec la DDT et l'UDAP
- Poursuite du conventionnement avec le PNRL pour le conseil architectural sur 31 communes
- Journée inter-équipes «Cultures communes» avec l'AURAV, l'UDAP, la DDT, les Parcs Naturels Régionaux Luberon et Ventoux et les architecte et paysagiste conseils de l'État



**CONSEIL ARCHITECTURAL  
DU CAUE 2023**

- Camille Pinet, secteur 1
- Céline Andréault, secteur 2
- Stéphanie-Camille Frobert, secteur 3
- Stéphanie Passebois, secteur 4
- Claude Commune, secteur 5
- Marie-Anne Saint-Paul, secteur 6
- Laetitia Boniface-Poidras, secteur 7
- Damien Mercier, secteur 8
- Hamza Kerar, secteur 9
- Didier Respaud-Bouny, secteur 10
- Hugues Berinchy, secteur 11

**ASSISTANCE  
ARCHITECTURALE  
DÉLÉGUÉE AU  
PARC NATUREL  
RÉGIONAL DU  
LUBERON**



Pour toute information, les sites :  
[www.caue84.fr](http://www.caue84.fr) ou [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)  
 vous donneront les références souhaitées.



## BUREAU

Présidente :  
**Corinne Testud-Robert**

Vice-Président :  
**Pierre Gonzalvez**

Vice-présidente :  
**Noëlle Trinquier**

Trésorier :  
**Alexandre Roux**



**ADMINISTRATION**  
Directeur :  
**Matthieu Lardière**  
  
Gestion et comptabilité :  
**Anne Charpentier**  
  
Secrétariat :  
**Sylviane Chaillon et  
Claudine Noël**



## CHARGÉS D'ETUDES ET CHARGÉS DE MISSION EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**Laetitia Boniface-Poidras**, écoquartiers  
**Melvin Dupont**, paysage et mobilité  
**Marc Jadot**, espaces naturels et géomatique  
**Hamza Kerar**, urbanisme et programmation  
**Marie Keraudren**, paysage  
**Thomas Kleitz**, OGS et paysage  
**Damien Mercier**, patrimoine  
**Didier Respaud-Bouny**, FDACV  
**Isabelle Rigaud**, paysage  
**Marie-Anne Saint-Paul**, accessibilité  
**Frank Souciet**, eaux et milieux aquatiques

**ARCHITECTES CONSEILLERS**  
**Céline Andréault**  
**Hugues Bérinchy**  
**Laetitia Boniface-Poidras**  
**Claude Commune**  
**Stéphanie-Camille Frobert**  
**Hamza Kerar**  
**Damien Mercier**  
**Didier Respaud-Bouny**  
**Marie-Anne Saint-Paul**  
**Stéphanie Passebois**  
**Camille Pinet**

